



LES PERSONNELS ET LES RETRAITES PLEINEMENT CONCERNES

1. LES EFFETS DES REFORMES PRECEDENTES

- REcul DE L'AGE DE LA RETRAITE ET BAISSe DES PENSIONS

Malgré une application des mesures décidées depuis 2003 encore limitée du fait de leur progressivité, les effets des précédentes réformes sont déjà mesurables. Ainsi, les professeurs certifiés ont vu l'âge du départ en retraite reculer d'un an $\frac{3}{4}$ de 2006 à 2012, à 62 ans et 2 mois, en 2012.

Sur la même période, le taux de remplacement a reculé de 71,8% à 69,6%.

- PROFOND BOULEVERSEMENT DES FINS DE CARRIERE

En 2004, au moment de liquider leur pension à 60 ans ou après, seul un tiers des certifiés travaillait à temps complet. En janvier 2012, environ 90% des enseignants du second degré de plus de 50 ans exerçaient à temps complet.

2. DES METIERS QUALIFIES

- DES ETUDES LONGUES

Durant les années d'études et de préparation au concours, fort peu d'étudiants acquièrent des droits à pensions au cours de cette période incontournable et nécessaire pour acquérir un haut niveau de qualification. Ils seront par la même pénalisés par la décote.

- LE POIDS DE LA PRECARITE

D'assez nombreux personnels débutent leur vie professionnelle par la précarité, un parcours pénalisant pour la retraite, d'autant que la situation des fonctionnaires polypensionnés est particulièrement défavorable.

- DES PROFESSIONS FEMINISEES

En 2003, pour les fonctionnaires, l'attribution de la bonification pour enfant a été conditionnée à un arrêt de l'activité professionnelle. En conséquence, de nombreuses mères en ont été privées. En outre, quand elle est attribuée, cette bonification n'est que d'une année, contre deux ans au régime général. La bonification est, par ailleurs, supprimée pour les enfants nés à partir de 2004 alors que les inégalités de carrière entre hommes et femmes subsistent.

3. LES ENJEUX DU RENDEZ VOUS DE 2013

- DEBATTRE DU BILAN

Il est nécessaire de faire aussi pour l'ensemble de la Fonction Publique, un véritable état des lieux que le COR a pourtant su réaliser pour le régime général.

- REtablIR LA CONFIANCE

Tout a été fait pour que les salariés doutent de la capacité des régimes publics de retraite à leur assurer un bon niveau de pension. Un nouvel allongement de la durée de cotisation, aggravant des exigences déjà hors de portée, ne peut que renforcer cette défiance et conduire inévitablement à la baisse des pensions.

- UNE RETRAITE A TAUX PLEIN A 60 ANS POUR TOUS

Pour le SNES, cet objectif demeure d'actualité. Pour les personnels du second degré, il passe en outre par la suppression du système de décote / surcote, par la prise en compte des années d'étude, par des mesures urgentes pour les polypensionnés. Le SNES défend le maintien du code des pensions et son amélioration. Il convient de rétablir le dispositif de cessation progressive d'activité dès 55 ans.

- UN FINANCEMENT QUI DOIT S'ATTACHER AUX CAUSES DE LA CRISE

Le SNES conteste les mesures envisagées comme la sous-revalorisation des pensions ou le financement par la CSG. Les propositions syndicales de lutte contre l'évasion fiscale, de révision des exonérations ou exemptions de cotisations sociales, d'augmentation des cotisations sont, en revanche, des sources de financement qui s'attaquent aux racines de la crise.

